



Communiqué de presse

Déviations de Bouvron

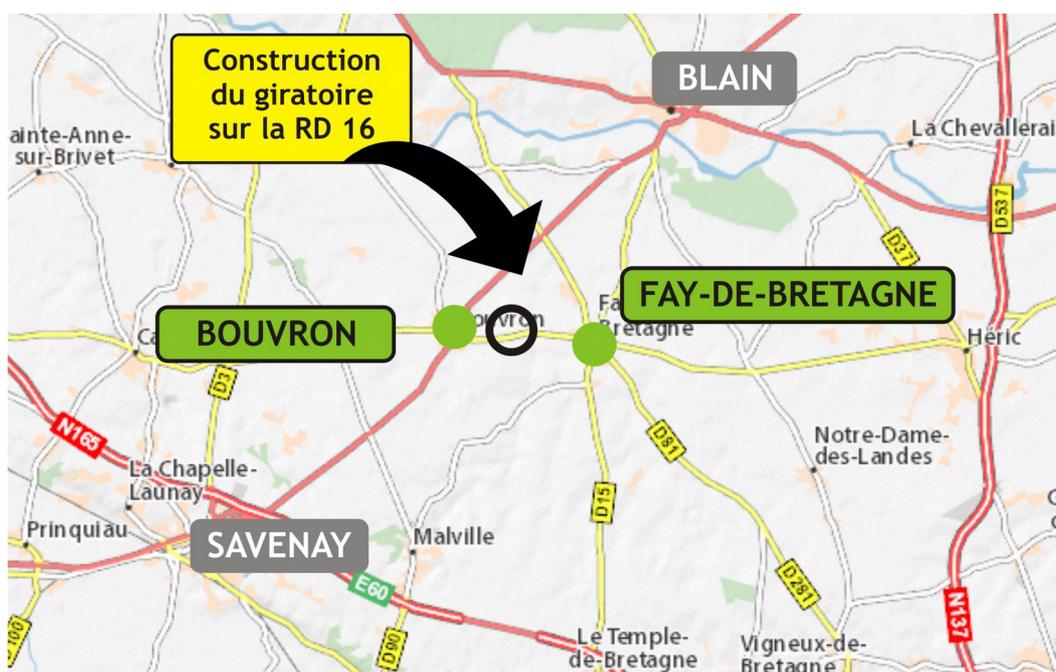
Les travaux pour la construction du carrefour giratoire de la RD16 sont prolongés d'une semaine.

Les déviations mises en place sur la RN 171 depuis le 16 octobre 2017 sont prolongées d'une semaine jusqu'au 3 novembre 2017.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de la déviation de Bouvron sur la RN171. Cette opération d'un montant de 15M€, est financé à 100% par l'État.

La déviation de Bouvron, d'une longueur totale de 4 km environ, est réalisée sur un tracé neuf en rase campagne à l'Est de l'agglomération. Trois giratoires sont prévus pour les raccordements à la RD16 et à la RN171.

Pour garantir les conditions de sécurité des usagers et des intervenants pendant les travaux, les routes traversant le chantier situé sur la RD16 sont fermées pendant les phases de raccordement du giratoire aux routes existantes.

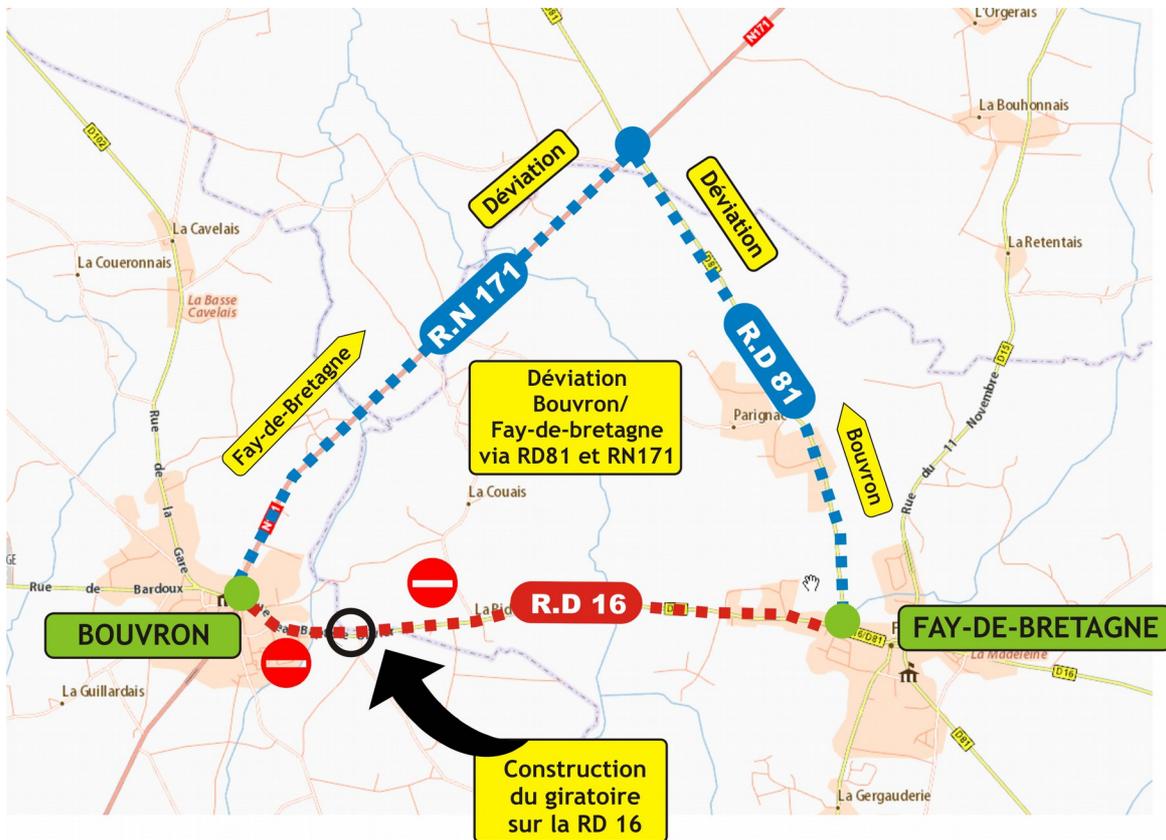


En raison d'aléas techniques, les travaux démarrés le 16 octobre vont être prolongés d'une semaine et s'acheveront le 3 novembre 2017.

Du lundi 16 octobre à 7h30 au vendredi 3 novembre 2017 à 17h00, la circulation sera interdite sur la RD16 dans les deux sens de circulation à hauteur du futur giratoire créé entre la RD16 et la déviation de Bouvron.

Des déviations seront mises en place par les RD81 et RN171 entre Fay-de-Bretagne et Blain (carrefour de l'hôtel de France).

Les usagers sont invités à emprunter les itinéraires suivants :



Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »

La DREAL des Pays de la Loire, maître d'ouvrage de cette opération, remercie les usagers de leur compréhension.

Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr